

2023-5957
2023-10-30

MC B-8510

Contrôle les bactéries et les algues dans les systèmes de récupération assistée de pétrole

INDUSTRIEL

DANGER

AVERTISSEMENT

CORROSIF

POISON

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF: 2,2-dibromo-3-nitrilopropionamide 20 %

N° D'HOMOLOGATION 28994 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: kg

Halliburton Canada ULC

Suite 2000, 700 – 9th Avenue SW, Calgary, AB, T2P 3V4

403-231-9300 (Numéro de Téléphone)

Numéro de Téléphone d'Urgence (24 Heurs par jour): 1-866-519-4752 ou 1-760-476-3962

Code d'accès à la réponse aux incidents globaux: 334305 Numéro de contrat : 14012

2023-5957
2023-10-30

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER : CAUSE DE GRAVES BRÛLURES AUX YEUX ; PEUT BRÛLER LA PEAU ; PEUT ÊTRE NOCIF OU MORTEL SI INGÉRÉ. SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements • Porter des lunettes de protection chimique au cours de la manipulation de ce produit • Porter un chandail à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes lors de la manipulation de ce produit. • Bien se laver après avoir manipulé ce produit • Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. • Retirer ses vêtements sans tarder lorsque ce pesticide vient en contact avec la peau par des vêtements mouillés ou lors de déversements. Se laver à fond et enfiler des vêtements propres. • Laver les vêtements contaminés à part des autres vêtements avant de les porter de nouveau. • Enlever son équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, laver le corps en profondeur et enfiler des vêtements propres. • Laver l'extérieur des gants avant de les enlever • Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour le poisson et pour d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts sans en avoir avisé au préalable les responsables de la station d'épuration locale.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 30 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

NOTE AU MÉDECIN : Un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison de lésions possibles aux muqueuses.

2023-5957
2023-10-30

MODE D'EMPLOI

NOTE : Ajouter le MC B-8510 séparément dans le système. Ne pas le mélanger à d'autres additifs car il risque de se décomposer en raison du pH élevé de plusieurs formulations d'additifs.

SYSTÈMES DE RÉCUPÉRATION ASSISTÉE DE PÉTROLE

Pour contrôler les myxobactéries, les bactéries générant des sulfures, les levures et les champignons dans les eaux de champs pétrolifères, les injections de microémulsion ou de polymères, les systèmes d'évacuation des eaux, ou autres systèmes d'eaux de champs pétrolifères, ajouter entre 1 et 80 ppm par poids de MC B-8510 (de 2 à 60 mL de MC B-8510 /mètre cube d'eau) selon la gravité de la contamination. Effectuer les ajouts avec une pompe doseuse, en continu ou par intermittence.

Méthode en continu : Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter entre 10 et 80 ppm par poids de MC B-8510 (de 10 à 60 mL de MC B-8510 /mètre cube d'eau) sur une base continue jusqu'à obtention du degré de contrôle souhaité. Par la suite, traiter avec 1 à 15 ppm par poids de MC B-8510 (de 2 à 10 mL de MC B-8510/mètre cube d'eau) sur une base continue ou au besoin pour maintenir le contrôle. Méthode intermittente ou dose massive : Lorsque le système est visiblement encrassé ou pour maintenir le contrôle dans le système, ajouter entre 10 et 80 ppm par poids (de 10 à 60 mL de MC B-8510/mètre cube d'eau) sur une base intermittente durant 4 à 8 heures par jour, et de 1 à 4 fois par semaine, ou au besoin selon la gravité de la contamination. On peut ajouter le MC B-8510 au niveau des unités dépourvues d'eau, avant ou après les pompes d'injection ou les têtes de puits d'injection.

NOTE : Pour contrôler les bactéries, les levures et les champignons dans les solutions aqueuses de biopolymères servant aux opérations d'injection, ajouter entre 15 et 80 ppm par poids de MC B-8510 (de 10 à 60 mL de MC B-8510 /mètre cube d'eau). Effectuer les ajouts de MC B-8510 au moyen d'une pompe doseuse immédiatement après avoir préparé la solution aqueuse de biopolymères pour éviter une perte de viscosité.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

ENTREPOSAGE

Pour maintenir la qualité du produit, entreposer à des températures au-dessous de 35 °C. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas en usage.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Fabriqué aux États-Unis